

Collectif « Eau secours »



- Le collectif fédère :
- Les usagers de St Philippe à Pernes les fontaines
- Les usagers des Garrigues de St Didier
- L'association ADUEA de Pernes et des communes proches
- L'association « La Nesque propre

Compte rendu de la réunion publique à Pernes les fontaines Du mercredi 11 juin 2014

Tribune : JP Saussac- P. Gabert – JJ Léger- B. Quoirin – JF Samie –Bernard François
Présentation des personnes à la tribune.

Remerciements :

Aux Vice-présidents du SMERRV : Mr André Aiello, Maire de St Hippolyte le Graveyron ; Mme Michèle Plantadis, 1^{er} Adjointe mairie de St Didier.

Aux élus : Mr Pierre Gabert, Maire de Pernes, Mr Gilles Vève, Maire de St Didier, Mr François Ille, Maire du Beucet, Mr Yannick Joubrel, Adjoint au Maire de Monteux, délégué du SMERRV pour Pernes/Monteux ; Mme Nadia Martinez, Adjointe environnement Pernes ; Mr Didier Carle, Adjoint culture Pernes ; Mr Pierre Silvain, conseiller municipal, St Didier ; Mme Leila Estellon, conseillère municipale, la Roque sur Pernes, Mme Babou Quoirin, conseillère municipale, St Didier.

Aux représentants d'Associations : Mme Nicole Bernard, présidente FNE Vaucluse, Jean Martial Ronze, secrétaire fédération départementale de pêche, président des Chevaliers de l'onde.

- **Après visionnage du film de l'état de la Nesque réalisé par Leila Estellon, présidente de la MIL & filmé par Régis Jastrsebski du club subaquatique l'islois, réponse de Jean Martial Ronze :**

Comment en est-on arrivé là ?

La STEP de St Didier a été construite par des ânes : Bouchons alu soudés sur de l'inox. Cette technique membranaire peut convenir à une population de 4000 habitants, mais : Très chère – Présence permanente- Ne sait pas encaisser les à-coups : Quid si orage ? Période probation : charge et prévoir bassin de rétention d'eau.
Si technique naturelle, coût maintenance 3 à 6 fois moindre.

- **Le point de vue des usagers :**

JJLéger : Ne relate que des écrits, tous vérifiables : incohérence entre la demande de non-raccordement émanant de la mairie de Pernes et transmise au SMERRV, et l'attitude de la SDEI : Paiement demandé de l'assainissement pour les non raccordés.

Suite au courrier du maire de Pernes, ST Didier, SMERRV, report de cette redevance.

Mauvaise gestion du report : lettres d'excuse de la SDEI du 17 avril / Rappels avec pénalités et menaces de coupures le 19 avril.

183 route de Saint Philippe – 84210- Pernes les fontaines
Tel. 04 90 66 00 84

Collectif « Eau secours »

Nouvelles lettres d'excuses du 28 avril / Mise en demeure, pénalités, coupure sous 20 jours le 6 mai.

Et que dire des redevances d'assainissement demandées par la SDEI aux habitants de St Philippe depuis des années, avant tout raccordement, entièrement payées et partiellement remboursées ?

- **L'historique de la station : Mr Gilles Vève, maire de St Didier :**

STEP prévue pour 4200 hab., remplaçant l'ancienne à la capacité de 40m³/ heure pour 70 m³/heure. La nouvelle station devant prendre en charge Le Beaucet, St Didier, Pernes, plus la coopérative vinicole (charge de 600 habitants) la nuit.

La technique membranaire semble la plus appropriée aux volumes à traiter et à la qualité demandée.

La contrainte foncière écarte la solution « naturelle » : 2 m²/ hab avec des contraintes d'expropriations difficiles.

Etonnement du public : 2m² x 4000 = 8000 m² : St Didier prévoit des lotissements mais est en difficulté pour trouver 8000 m² ?

STEP inaugurée le 9 juin 2012. Dès l'été, des problèmes subsistent, qui étaient prévisibles, car dénoncés par J. Ronze dès l'inauguration.

Un participant fait remarquer que les usagers n'ont pas été consultés sur le choix de la STEP. Mr Gilles Vève répond qu'il a reçu un mandat qui lui permet de faire un choix. Jean Pierre Saussac fait remarquer que les associations n'ont jamais été consultées.

1° expertise en 2013 suite à la mise en cause de la Sté Rivasi demandant un état des lieux.

Remise du rapport le 15 décembre 2013 : 13 défauts majeurs sont relevés par le Docteur Dewevre.

JJ Léger : Pourquoi, alors qu'une procédure est en cours pour mauvais fonctionnement et très mauvaises performances d'assainissement, envoie-t-on l'autorisation de raccordement en novembre 2013 ? Qui a pris, ou, est à l'initiative de cette réunion ? Y-a-t-il un pilote dans l'avion ?? Pas de réponse.

2° expertise en 2014 : recherche des responsabilités : bureau d'études ? Rivasi ?

7 modules sont à changer (4 le sont depuis quelques jours), le surcoût lié à l'intervention d'entreprises essayant de limiter les dégâts (sans grand succès) est estimé à plus de 700.000 €, voire 750.000 €.

Les hypothèses retenues pour la facturation des usagers prévoyaient une consommation de 120m³ au prix de 480 €/an (330 € avant la nouvelle station). Les prix sont dans la norme des communes nouvellement équipées, avec une durée d'amortissement standard à ce type d'équipement.

B. Quoirin, factures à l'appui, reste ébahie quant à la hausse subie, aussi bien sur l'assainissement Que sur la facture d'eau (SDEI).

B. Quoirin dispose en outre de données financières sur la Sté Loïra, choix de la SMERRV.

Alors que le maire de St Didier nous explique la procédure des enveloppes pour sélectionner les fournisseurs, JJ. Léger intervient :

Pourquoi avoir choisi cette société Loïra, loin de notre région qui dispose de fournisseur potentiel crédible (marché à l'export), dont la solvabilité ne lui permettait pas de postuler (pertes colossales, manque de capitaux propres, endettements, avec une expérience limitée (2 à 5 réalisations) ! Pas de réponse.

Collectif « Eau secours »

- **L'avenir :**

Devant la pollution constatée, le préfet a émis une ordonnance le 3 mars 2014 pour que les choses rentrent dans l'ordre. Les 3 nouveaux modules vont être mis en place prochainement pour une mise en fonction en juillet.

Si, de juillet à octobre, les tests sont bons (70 m3 / hab avec une qualité d'eau avérée), la station pourrait être déclarée conforme. Un RDV avec les Associations et les Elus est prévu à cet effet fin octobre sur proposition de Mr Gilles Vève.

J. Ronze : Il y a nécessité pour valider ces tests que tous les usagers soient raccordés.

JP. Saussac : La période de tests est beaucoup trop courte. Il faut un an, minimum 6 mois.

Mrs Saussac et Bernard sont pressentis pour représenter les usagers.

Bernard François demande pour quelle raison le SMERRV oblige-t-il les usagers à un paiement immédiat, avant tout raccordement réel ? Que compte faire le SMERRV concernant le chiffre très au-dessous de la réalité de 35% de pertes en eau selon la SDEI ? Le SMERRV a-t-il une position ouverte pour une possibilité de régie publique face au fermage ?

P. Gabert : La responsabilité des maires concernant l'approvisionnement en eau potable de la population est très forte, et le choix se porte sur la meilleure garantie du service rendu. La sécheresse est toujours possible, le SMERRV représente une plus grande sécurité, surtout pour Pernes qui ne couvre pas la totalité de ses besoins en eau. Le Maire de Pernes fait part de ses difficultés à se faire entendre de la SDEI : 10 à 15 mn d'attente pour un interlocuteur, pas de réponse ou inappropriée à certaines demandes.

En réponse à JP. Saussac sur les 3 tarifs différents de l'eau à Pernes, il précise qu'il y a 3 stations d'épuration (Valayans- Centre ville – St Philippe) et qu'une péréquation peut être étudiée.

Mr Gabert se dit partisan des associations et encourage le Syndicat à les consulter.

N. Bernard remercie JP Saussac pour son opiniâtreté et son travail d'information qui bénéficie à tout le monde, lui qui a commencé sa démarche bien isolé.

Mr Le Maire de St Hyppolite de Graveyron, Mr Aiello, se tient prêt à rencontrer Mr Saussac car le SMERRV, l'un des plus vieux syndicats en France dispose de plusieurs milliers de kms de canalisations souvent anciennes, source d'attention pour l'avenir.

Le Collectif a pris RDV le 25 juin à 16h30 avec Mr Jérôme Bouletin, Président SMERRV.

Pernes les fontaines le 20 Juin 2014